



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

Préfecture  
Sous-préfecture de Compiègne  
Sous-préfecture de Senlis - site de Creil

Mis à jour le 12/10/2017

## Quelles démarches dois-je effectuer pour récupérer mon permis-de-conduire à l'issue de la suspension ?

### ⇒ Pour les suspensions dues à l'alcoolémie ou à l'usage de stupéfiants.

Je prends rendez-vous sur [www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr) rubrique *prendre rendez-vous* pour une visite médicale **deux mois avant la fin** de votre sanction ( sites de Beauvais, Compiègne et le site de Creil pour la sous-préfecture de Senlis).

Il est important de confirmer votre rendez-vous en utilisant le lien qui vous sera envoyé par mail ou de **le supprimer si vous ne pouvez pas être présent.**

Une convocation, une ordonnance et la liste des pièces utiles vous seront fournies durant la procédure de prise de rendez-vous sur internet. **Il vous appartient de les imprimer.**

Vous devez réaliser vos analyses en utilisant l'ordonnance (prise de sang ou dépistage stupéfiant) **avant de venir au rendez-vous : les analyses doivent dater de moins de 15 jours.** Si vous êtes déjà passé devant le juge, pensez à prendre votre décision du tribunal (ref.7).

Le montant de la visite médicale à régler sur place aux médecins s'élève à **50 €** (paiement uniquement par chèque ou en espèces).

### ⇒ Pour les suspensions dues à une infraction relative à la vitesse.

Suspensions dont la durée est **inférieure à 6 mois** : vous devez prendre un rendez-vous en cabinet privé chez un médecin agréé au titre de la conduite\*

**Si la suspension est égale ou supérieure à 6 mois** il convient de réaliser des tests psychotechniques avant de prendre rendez-vous en cabinet privé chez un médecin agréé au titre de la conduite\*

**La préfecture ne fabrique plus les permis , il vous appartient de faire votre demande de permis en ligne à l'adresse suivante : [www.permisdeconduire.ants.gouv.fr](http://www.permisdeconduire.ants.gouv.fr)**

**A l'issue de la visite médicale (en cabinet privé ou en commission) si l'avis médical est favorable vous devez obligatoirement effectuer la demande de fabrication de votre permis en ligne :**

Avant de saisir votre demande en ligne, vous devez réaliser des photos avec **option signature** chez un photographe agréé ou dans une cabine de photo portant une vignette bleue « agréé services en ligne ANTS ». **N'oubliez pas de noter le code à 23 chiffres** il vous sera utile pour valider ensuite votre demande.



### **Liste des pièces communes pour toute demande à joindre en ligne :**

le cerfa médical complété par le médecin,

- pièce d'identité recto-verso en cours de validité,
- justificatif de domicile de moins de trois mois à votre nom : factures EDF, eau, impôts, téléphone,
- si vous êtes hébergé : attestation d'hébergement, pièces d'identité et justificatif de domicile au nom de l'hébergeant
- photos avec le code photo d'identité numérique à 23 chiffres

### **Je recevrai mon permis à mon domicile.**

\* (liste des médecins agréés et des centres de tests psychotechniques sur le site internet de la préfecture ) [www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr)

**Un point d'accès numérique est à votre disposition dans chaque structure (Beauvais, Clermont, Senlis, Creil et Compiègne) si vous ne possédez pas internet.**